

NOS FORMULES

Liberté +

*La gestion essentielle, sans compromis***5,04 % TTC**

4,20 % HT — des sommes encaissées

Tranquillité +

LA PLUS COMPLÈTE

*La délégation totale de votre patrimoine***6,60 % TTC**

5,50 % HT — des sommes encaissées

PRESTATIONS INCLUSES

Prestations de gestion locative	Liberté +	Tranquillité +
Émission des avis d'échéance et des quittances de loyer	✓	✓
Encaissement des loyers et des charges	✓	✓
Reversement des revenus locatifs par virement bancaire	✓	✓
Établissement d'un compte rendu de gestion mensuel	✓	✓
Vérification annuelle des attestations d'assurance et d'entretien	✓	✓
Révision annuelle du loyer	✓	✓
Régularisation annuelle des charges locatives	✓	✓
Suivi des impayés et des sinistres (assurance loyers impayés)	✓	✓
Paieement des appels de fonds du syndic	—	✓
Demande de devis et suivi des travaux d'entretien	—	✓
Paieement des factures des différents fournisseurs	—	✓
Pré-déclaration des revenus fonciers	—	✓
Assistance et conseils juridiques propriétaire / locataire	—	✓

OPTIONS ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Garantie loyers impayés (GLI) — 3,00 % TTC

En option sur les deux formules : sans franchise, sans carence, sur toute la durée du sinistre.

Recherche de locataire — 1 mois de loyer CC

Recherche et mise en place du locataire, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux. Offre première location : -20 % sur les honoraires de mise en location.

Exemple pour un loyer de 1 500 € charges comprises :

Liberté + : 75,60 €/mois TTC · Tranquillité + : 99,00 €/mois TTC · GLI en option : 45,00 €/mois TTC

Estimation indicative sur les sommes encaissées, hors prestation de recherche de locataire.

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant : si votre bien n'est pas loué, vous ne payez rien. Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon la loi de finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %.